

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CM BOURGES ST DOULCHARD, 1 RUE DE SARREBOURG 18000 BOURGES déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

RETIF DAVID, représentant de la société SAS 40 BIS S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 40 BIS RUE MOYENNE 18000 BOURGES, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
SARL DC2L	100	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 26 mars 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

lu et approuvé

